

Herland, 54 43 00; 100. Lafosse, 54 49 23; 101a
Toussaint, 54 01 04; 102a Cassini, 55 00 17; 103a
Chevalier, 55 38 20; 104a Pompinon, 55 36 10;
105a Deville, 56 13 22; 106a Burgal, 55 23 33;
107a Alpin, 56 44 15; 108a D. Masson, 57 12 20;
109a Guidi, 57 24 50; 110a Roussard, 58 11 40;
111a Housselle, 58 41 10.

La moyenne du vainqueur de Cherbourg-Brest
Théophile Beckman, ayant couvert les 403 km. qui séparent Brest de Cherbourg en 15 h. 44 m. a marché à une allure moyenne de 25 km. 740 m. à l'heure. C'est, à 30 mètres près, la moyenne de Van der Meer.

Les vainqueurs des années précédentes
Voici les palmarès de l'équipe Cherbourg-Brest, dont la cotation remonte à 1913 :
1913 : H. Péllissier ; 1914 : E. Engel ; 1919 : F. Péllissier ; 1920 : H. Péllissier ; 1921 : S. Sœur ; 1922 : Jacquelin ; 1923 : H. Péllissier ; 1924 : Beckman.

Au Conseil des Ministres

L'AMNISTIE, LA GRAVE DES OUVRIERS ET LE TRAVAIL DANS LES BOULANGERIES.
Paris, 27. — Les ministres se sont réunis en Conseil des Ministres, à 10 heures, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

Le Conseil a arrêté les dispositions en vue de répondre aux diverses interpellations déposées devant l'Assemblée nationale et de donner suite aux vœux exprimés par la Commission de législation civile et criminelle de la Chambre et de demander au projet de loi d'amnistie, afin de permettre aux Chambres de se prononcer sur ce projet avant leur séparation.

DES FONCTIONNAIRES PRÉFECTORAUX VONT ÊTRE MIS A LA RETRAITE
En raison de l'importance du mouvement administratif en préparation, le Conseil des Ministres a décidé d'inviter, par mesure générale, tous les fonctionnaires des administrations préfectorales qui ont dépassé l'âge de 60 ans, à faire valoir leurs droits à la retraite.

A LA CHAMBRE
Paris, 27. — La séance est ouverte à 16 h. L'ordre du jour appelle le dépôt du rapport de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations.

Les députés du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne dans les Commissions de la Chambre
Commission des Affaires étrangères : Couaux, MM. Lefebvre du Prey, Loucheur, Maréchal.
Commission de l'Agriculture : MM. Forzy, Maréchal.

Le procès du fascisme par le comte Sforza

« MATTEOTTI A VAINCU EN MOURANT A-T-IL DIT AU SENAT ITALIEN »

Rome, 27. — Au Sénat, le comte Sforza a prononcé un discours d'une forte saveur politique, qui, en divers points, a provoqué les murmures de l'Assemblée.

« A un certain moment, l'orateur s'est même fait rappeler au sentiment de la mesure par le président. »

« Que contient le discours du président du conseil que nous avons entendu avant-hier ? Le ton est d'apologie ; la période me menace de tension périlleuse dans certaines zones fascistes ; c'est une péroraison pleine de bonnes intentions. »

« En réalité, poursuit le comte Sforza, il y a eu alliance, des classes ou des races, des classes de parti, de classes ou de races. Ici, il y a un crime organisé à la suite d'autres crimes restés impunis par les hommes installés au pouvoir. »

« Le fascisme, dit-il, pouvait faire front à bien des luttes ; mais il ne pouvait pas l'emporter dans la bataille de la critique intellectuelle. »

« C'est cela, Messieurs, qui a été le signal de la mort de Matteotti. »

« Mais l'Italie s'est réveillée, secouée d'horreur par Matteotti, Messieurs, a vaincu en mourant. »

MADAME VEUVÉ MATTEOTTI, PARTIE CIVILE
Rome, 27. — La veuve du député Matteotti, s'est constituée partie civile. Elle a choisi comme avocat, M. Frerani, un brillant juriste, inscrit dans aucun parti politique.

CHAIRES VACANTES A L'UNIVERSITÉ DE LILLE
Paris, 27. — L'Officiel publie : la chaire de chimie organique de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lille, est déclarée vacante.

LA LOUÉE DES DOMESTIQUES
Châlons-sur-Saône, 27. — A la louée des domestiques de la région, on a constaté que les offres étaient supérieures aux demandes.

COMITÉ DIRECTEUR DU GROUPE RADICAL
Paris, 27. — Par suite d'une omission dans la note communiquée hier à l'issue de la réunion du groupe parlementaire du parti radical et socialiste, les membres du comité directeur du groupe doivent être complétés par l'addition des noms de MM. Buthell, Durand, Julien Cante, et François Morel.

Deux jeunes baigneurs noyés à Harnes
Deux Polonais âgés de 13 ans, les nommés Dziudzik Jean et Bachorz Johann, habitant la cité du N 8 de Lens, à Harnes, se sont noyés en se baignant dans le canal de la Souchez, au-dessus de l'Écluse n. 2.

Des journalistes polonais vont visiter notre région
A l'occasion de la « Foire des pays du Nord » qui s'ouvrira à Dunkerque, le 1er juillet prochain les principaux représentants de la presse polonaise à Paris, viendront dans la région.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL DANS L'AGRICULTURE
Les salaires devant servir de base à la détermination des notes et indemnités dues en cas d'accident de travail aux différentes catégories de salariés visés à l'article 1er de la loi du 15 décembre 1922 ont été fixés par le Préfet de la Région en date du 21 juin 1924.

7 personnes projetées hors d'une voiture

UNE FILLETTE TUEE SUR LE COUP, UN MOURANT, CINQ BLESSÉS

Casni, 27. — Hier soir, à 22 heures 30, sur le cours de la République, un cheval s'est élancé dans la rue et a projeté sept personnes, qui revenaient d'une fête de famille, s'échappant, il est venu s'abattre non loin du théâtre, contre une pellicule.

Une affaire d'émission de chèques sans provision à Valenciennes
De parquai de Valenciennes vient d'enregistrer une plainte contre la direction de la banque du « Foncier Français », dont le siège était 127, faubourg Saint-Honoré, à Paris.

L'affaire de la Verrerie fantôme de Pouilly
ELLE A EU SON EPILOGUE AU TRIBUNAL DE LAON

Laon, 27. — Le Tribunal Correctionnel de Laon a rendu son jugement dans l'affaire de la verrerie de Pouilly. M. Armand, industriel à Valenciennes avait acheté quatre usines pour 540.000 fr. et le réclama pour pertes subies 2.638.890 francs.

UN ANNAMITE EST L'AUTEUR DE L'ATTENTAT DE CANTON
Canton, 27. — Le journal « Hsuen-Shiang » a publié des informations d'après lesquelles l'auteur de l'attentat de Canton était un Annamite.

A la Cour d'Assises du Pas-de-Calais
Jules Willy, mineur à Avion, inculpé d'attentat à la pudeur, est condamné à deux ans de prison.

Une affaire de meurtres à Avion
Jules Willy, mineur à Avion, inculpé d'attentat à la pudeur, est condamné à deux ans de prison.

Une tentative d'assassinat en Belgique
UN BOULONNAIS CONDAMNÉ A SIX ANS DE RECLUSION

CONSEIL DE GUERRE DE LA 1re RÉGION
AUDIENCE DU 27 JUI

Le Congrès Interfédéral des Mutuels et Victimes de la Guerre
IL S'EST OUVERT, HIER, A DUNKERQUE

LA SEANCE D'OUVERTURE
La séance d'ouverture s'est tenue à l'Hôtel de Ville hier à 15 heures, sous la présidence de M. Baloin, président de la Fédération.

LA MAIN DANS LE SAC !
En rentrant chez lui, en compagnie de sa femme, hier vers 17 h. 15, M. Léon Ségard, 59 ans, limonadier, 16, quai de la Basse-Désir, aperçut avec surprise un individu qui s'occupait à farouiller dans les tiroirs de ses meubles.

LA CAMBRIOLE AU TRAVAIL
Le service de la sûreté rocherche le ou les malfaiteurs qui, dans la nuit du 26 au 27 juin, se sont introduits par effraction, dans un baraquement situé 40 bis, rue de la Bourse, dans ce baraquement, ils ont dérobé des bas et des chaussettes avant au total une valeur de 605 fr. 90, ainsi qu'une valise en cuir jaune, avec courroie, valant environ 400 francs.

LA RUE DE PARIS
Rue de Paris, vers midi et demi, face à la rue Lotin, une collision s'est produite entre une auto et un camion attelé d'un cheval. Le premier véhicule était piloté par M. Deligny Louis, m. le second était conduit par M. Vacquant, marchand de charbon, 62, rue des Tanneurs. Dégâts matériels de part et d'autre.

Collision de véhicules
Rue de Paris, vers midi et demi, face à la rue Lotin, une collision s'est produite entre une auto et un camion attelé d'un cheval. Le premier véhicule était piloté par M. Deligny Louis, m. le second était conduit par M. Vacquant, marchand de charbon, 62, rue des Tanneurs. Dégâts matériels de part et d'autre.

Petit Beurre Dessert
BISCUITS GEBLOT « VOREUX »

Les Terrasses des Cafés

Le nouveau règlement
(Suite)

LES DROITS A PAYER
Première rangée : par table et par trimestre, de une à quatre tables, 9 fr. ; jusqu'à dix tables, 13 fr. 50 ; au-delà de dix tables, 22 fr. 50.

TARIFS SUPPLÉMENTAIRES
Les cafetiers qui, sur la zone concédable exerceront, par eux-mêmes ou par des tiers, un commerce accessoire, vente de gâteaux, coquillages, huîtres, escargots, marrons, oranges, bananes, journaux, etc., seront passibles, en outre du tarif normal, applicable à ce genre d'installation, d'une redevance supplémentaire d'égalé somme exigible dès la constatation et source aux conditions ci-dessus mentionnées. La redevance supplémentaire sera payée en même temps que la redevance normale.

LA SOIRÉE
Une retraite aux flambeaux par la musique de la 1re R. d. une soirée intime, le Comité local a reçu les congressistes étrangers.

LA JOURNÉE DE SAMEDI
Pour demain samedi le programme est le suivant :
Matin : A l'Hôtel de Ville suite des travaux du Congrès ; à 10 h. 35, réception des congressistes par la municipalité de Dunkerque ; l'après-midi : Suite des travaux du Congrès ; Soir : Grande représentation artistique au théâtre.

LE MINISTRE DES PENSIONS PRÉSIDERA LE CONGRÈS
M. le Ministre des Pensions Rivier-Lapierre, premier vice-président du Congrès, viendra dimanche 29 juin à Dunkerque. Le ministre arrivera à 12 heures 26.

LA MAIN DANS LE SAC !
En rentrant chez lui, en compagnie de sa femme, hier vers 17 h. 15, M. Léon Ségard, 59 ans, limonadier, 16, quai de la Basse-Désir, aperçut avec surprise un individu qui s'occupait à farouiller dans les tiroirs de ses meubles.

LA CAMBRIOLE AU TRAVAIL
Le service de la sûreté rocherche le ou les malfaiteurs qui, dans la nuit du 26 au 27 juin, se sont introduits par effraction, dans un baraquement situé 40 bis, rue de la Bourse, dans ce baraquement, ils ont dérobé des bas et des chaussettes avant au total une valeur de 605 fr. 90, ainsi qu'une valise en cuir jaune, avec courroie, valant environ 400 francs.

LA RUE DE PARIS
Rue de Paris, vers midi et demi, face à la rue Lotin, une collision s'est produite entre une auto et un camion attelé d'un cheval. Le premier véhicule était piloté par M. Deligny Louis, m. le second était conduit par M. Vacquant, marchand de charbon, 62, rue des Tanneurs. Dégâts matériels de part et d'autre.

Collision de véhicules
Rue de Paris, vers midi et demi, face à la rue Lotin, une collision s'est produite entre une auto et un camion attelé d'un cheval. Le premier véhicule était piloté par M. Deligny Louis, m. le second était conduit par M. Vacquant, marchand de charbon, 62, rue des Tanneurs. Dégâts matériels de part et d'autre.

Petit Beurre Dessert
BISCUITS GEBLOT « VOREUX »

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL DANS L'AGRICULTURE
Les salaires devant servir de base à la détermination des notes et indemnités dues en cas d'accident de travail aux différentes catégories de salariés visés à l'article 1er de la loi du 15 décembre 1922 ont été fixés par le Préfet de la Région en date du 21 juin 1924.

LA CHÈRE DE LA PEUR
GRAND ROMAN
PAR
CLAUDE MONTORGE

Une terreur et une chaleur torride régnait ; un malaise général étreignait les êtres et les choses ; des frémissements subtils, sous un ne sait quelle influence, naissaient au cœur de la forêt, grossissaient, passaient en ouragan au-dessus des branches, en les secouant violemment et en les faisant s'entrechoquer.

Il n'est pas de spectacle plus impressionnant et plus terrifiant que celui offert par un ouragan dans une forêt, pendant la nuit. Les éclairs illuminent de leurs lueurs toutes les profondeurs et dénoient les ondulations et les arêtes des arbres sur le noir du ciel, avec une netteté prodigieuse. On croirait parfois que la forêt est illuminée par des milliers de feux de Bengale ; d'autres fois, qu'elle est en feu ou que des volcans ont ouvert de tous côtés, sur les crêtes et dans les profondeurs des vallées, des cratères d'où jaillissent des vapeurs et des flammes.

On croirait que les arbres sont animés de colères farouches, qu'ils voudraient s'arracher, au sol qui les retient pour s'élever les uns sur les autres dans une mêlée formidable ; que leur front bouillonne.

seux cramponnés aux branches, secoués par un vent qui n'osait pas prendre leur essor de peur d'être précipités dans le gouffre de l'espace ou projetés et aplatis contre les troncs des grands arbres qui résistent.

Des lamentations, des soupirs, des appels, des cris de terreur traversent l'éternel et cette confusion, si ce sont des arbres, des animaux ou des hommes à l'agonie qui appellent au secours et désespèrent de leur salut.

Pendant plus de trois quarts d'heure, Anne entendit l'ouragan faire usage au lieu de la maison, claquer les portes et les fenêtres du grenier, souffleter la cabane que toutes les rafales, pressées, forcé, foulaient de sa main.

Des torrents se forment, inondent les bas-fonds, entraînent en hurlant des branches et des feuilles, défontent les cotéaux, ravinent les chemins, en arrachent le sable et les cailloux, se répandent au loin de toutes les pentes, en mêlant des sables et des émissaires et des pleurs aux sifflements aigus, aux grondements sonores et aux clameurs éperdues de la tempête qui passe emportée par sa colère, déchaînée comme un cataclysme, qui brise tout sur son passage.

Ce tumulte, ces bruits, ces cris d'horreur, ces souffles de bêtes peureuses, effraient la tragique angoisse qu'ils répandent de l'appel navrant des pauvres petites bêtes affolées que la terreur a chassées de leurs nids, des cris plaintifs et

grisés. Il déposa sur la table un objet rond dans sa plérierie et qu'il avait apporté sous son bras avec de visibles précautions ; puis, sur un ton qui trahissait une violente émotion, il s'adressa à sa fille :

— Tiens, Annette, voici notre petite chienne, notre petite Finitte ; ils l'ont tuée et pendue au gros chêne du Pré-Bernard. Les coquins ! mes yeux ! mes yeux !

Brisebarre découvrit le corps raidi de la pauvre chienne et se précipita vers elle. Elle lui répondit encore par des caresses, des frémissements, des bonds joyeux et des lueurs de gratitude dans les yeux.

Les Terrasses des Cafés

Le nouveau règlement
(Suite)

LES DROITS A PAYER
Première rangée : par table et par trimestre, de une à quatre tables, 9 fr. ; jusqu'à dix tables, 13 fr. 50 ; au-delà de dix tables, 22 fr. 50.

TARIFS SUPPLÉMENTAIRES
Les cafetiers qui, sur la zone concédable exerceront, par eux-mêmes ou par des tiers, un commerce accessoire, vente de gâteaux, coquillages, huîtres, escargots, marrons, oranges, bananes, journaux, etc., seront passibles, en outre du tarif normal, applicable à ce genre d'installation, d'une redevance supplémentaire d'égalé somme exigible dès la constatation et source aux conditions ci-dessus mentionnées. La redevance supplémentaire sera payée en même temps que la redevance normale.

LA SOIRÉE
Une retraite aux flambeaux par la musique de la 1re R. d. une soirée intime, le Comité local a reçu les congressistes étrangers.

LA JOURNÉE DE SAMEDI
Pour demain samedi le programme est le suivant :
Matin : A l'Hôtel de Ville suite des travaux du Congrès ; à 10 h. 35, réception des congressistes par la municipalité de Dunkerque ; l'après-midi : Suite des travaux du Congrès ; Soir : Grande représentation artistique au théâtre.

LE MINISTRE DES PENSIONS PRÉSIDERA LE CONGRÈS
M. le Ministre des Pensions Rivier-Lapierre, premier vice-président du Congrès, viendra dimanche 29 juin à Dunkerque. Le ministre arrivera à 12 heures 26.

LA MAIN DANS LE SAC !
En rentrant chez lui, en compagnie de sa femme, hier vers 17 h. 15, M. Léon Ségard, 59 ans, limonadier, 16, quai de la Basse-Désir, aperçut avec surprise un individu qui s'occupait à farouiller dans les tiroirs de ses meubles.

LA CAMBRIOLE AU TRAVAIL
Le service de la sûreté rocherche le ou les malfaiteurs qui, dans la nuit du 26 au 27 juin, se sont introduits par effraction, dans un baraquement situé 40 bis, rue de la Bourse, dans ce baraquement, ils ont dérobé des bas et des chaussettes avant au total une valeur de 605 fr. 90, ainsi qu'une valise en cuir jaune, avec courroie, valant environ 400 francs.

LA RUE DE PARIS
Rue de Paris, vers midi et demi, face à la rue Lotin, une collision s'est produite entre une auto et un camion attelé d'un cheval. Le premier véhicule était piloté par M. Deligny Louis, m. le second était conduit par M. Vacquant, marchand de charbon, 62, rue des Tanneurs. Dégâts matériels de part et d'autre.

Collision de véhicules
Rue de Paris, vers midi et demi, face à la rue Lotin, une collision s'est produite entre une auto et un camion attelé d'un cheval. Le premier véhicule était piloté par M. Deligny Louis, m. le second était conduit par M. Vacquant, marchand de charbon, 62, rue des Tanneurs. Dégâts matériels de part et d'autre.

Petit Beurre Dessert
BISCUITS GEBLOT « VOREUX »

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL DANS L'AGRICULTURE
Les salaires devant servir de base à la détermination des notes et indemnités dues en cas d'accident de travail aux différentes catégories de salariés visés à l'article 1er de la loi du 15 décembre 1922 ont été fixés par le Préfet de la Région en date du 21 juin 1924.

LA CHÈRE DE LA PEUR
GRAND ROMAN
PAR
CLAUDE MONTORGE

Une terreur et une chaleur torride régnait ; un malaise général étreignait les êtres et les choses ; des frémissements subtils, sous un ne sait quelle influence, naissaient au cœur de la forêt, grossissaient, passaient en ouragan au-dessus des branches, en les secouant violemment et en les faisant s'entrechoquer.

Il n'est pas de spectacle plus impressionnant et plus terrifiant que celui offert par un ouragan dans une forêt, pendant la nuit. Les éclairs illuminent de leurs lueurs toutes les profondeurs et dénoient les ondulations et les arêtes des arbres sur le noir du ciel, avec une netteté prodigieuse. On croirait parfois que la forêt est illuminée par des milliers de feux de Bengale ; d'autres fois, qu'elle est en feu ou que des volcans ont ouvert de tous côtés, sur les crêtes et dans les profondeurs des vallées, des cratères d'où jaillissent des vapeurs et des flammes.

On croirait que les arbres sont animés de colères farouches, qu'ils voudraient s'arracher, au sol qui les retient pour s'élever les uns sur les autres dans une mêlée formidable ; que leur front bouillonne.

seux cramponnés aux branches, secoués par un vent qui n'osait pas prendre leur essor de peur d'être précipités dans le gouffre de l'espace ou projetés et aplatis contre les troncs des grands arbres qui résistent.

Des lamentations, des soupirs, des appels, des cris de terreur traversent l'éternel et cette confusion, si ce sont des arbres, des animaux ou des hommes à l'agonie qui appellent au secours et désespèrent de leur salut.

Pendant plus de trois quarts d'heure, Anne entendit l'ouragan faire usage au lieu de la maison, claquer les portes et les fenêtres du grenier, souffleter la cabane que toutes les rafales, pressées, forcé, foulaient de sa main.

Des torrents se forment, inondent les bas-fonds, entraînent en hurlant des branches et des feuilles, défontent les cotéaux, ravinent les chemins, en arrachent le sable et les cailloux, se répandent au loin de toutes les pentes, en mêlant des sables et des émissaires et des pleurs aux sifflements aigus, aux grondements sonores et aux clameurs éperdues de la tempête qui passe emportée par sa colère, déchaînée comme un cataclysme, qui brise tout sur son passage.

Ce tumulte, ces bruits, ces cris d'horreur, ces souffles de bêtes peureuses, effraient la tragique angoisse qu'ils répandent de l'appel navrant des pauvres petites bêtes affolées que la terreur a chassées de leurs nids, des cris plaintifs et

grisés. Il déposa sur la table un objet rond dans sa plérierie et qu'il avait apporté sous son bras avec de visibles précautions ; puis, sur un ton qui trahissait une violente émotion, il s'adressa à sa fille :

— Tiens, Annette, voici notre petite chienne, notre petite Finitte ; ils l'ont tuée et pendue au gros chêne du Pré-Bernard. Les coquins ! mes yeux ! mes yeux !

Brisebarre découvrit le corps raidi de la pauvre chienne et se précipita vers elle. Elle lui répondit encore par des caresses, des frémissements, des bonds joyeux et des lueurs de gratitude dans les yeux.